



Agnès Baudrier Billon



Jean-Marc Renais



Joseph Houal



Erwan Josse



Arnaud Lambert



Edith Garnier - Adjointe



Daniel Houitte - Maire



Françoise Lefeuvre - Adjointe



Emeline Richard



Gilles Lesage - Adjoint



Laurence Blaise - Adjointe



Raymond Berthelot - Adjoint



Frédérique Maria



Laurence Pilvesse



Nolwenn Fougeray



Nicolas Daboudet



Patricia Laurent



Philippe Chevrel



Virginie Bernard

# mairie

12, rue des Ecoles - 35630 Vignoc  
T. 02 99 69 82 46 - F 02 99 69 86 94  
mairie.vignoc@orange.fr

En cas d'urgence : 02 99 69 82 46 (répondeur mairie), un numéro d'urgence vous sera donné.

## périodes scolaires

ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h  
et le vendredi de 14h30 à 18h30

## vacances scolaires

ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h  
et le vendredi de 14h30 à 18h30

## Infirmière libérale

Mme LELAY Yolande - La Trubailière  
35360 VIGNOC - T. 02 99 69 83 37

## Assistante sociale

Contactez le CDAS, de St Aubin d'Aubigné  
T. 02 99 02 37 77 du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

## Point Poste

Les principaux services de la poste (recommandé, colis, retrait argent etc...) se font au Bar-Tabac "Le Refuge".

## Numéros urgences

Pompiers départementaux	18
Pompiers de Gévézé	02 99 69 02 02
Gendarmerie	17
Gendarmerie de Hédé	02 99 45 45 61
SAMU-Médecin de garde	15
Centre anti-poison	02 99 59 22 22
Allo Enfance maltraitée	08 00 05 41 41
SIDA info services	08 00 84 08 00
SOS viols	08 00 05 95 95
Chenil service - SACP	02 99 60 92 22

## Déchetterie de Tinténiac

lundi : 14h-17h\*  
mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi :  
9h-12h / 14h-17h\*  
\*Heure d'hiver : fermeture 17h  
Heure d'été : fermeture 18h  
Horaires d'hiver du 1er novembre au 31 mars,  
horaires d'été du 1er avril au 31 octobre.  
En cas de jour férié, les déchèteries sont fermées.

## Bibliothèque horaires d'ouverture

Lundi : 18h-19h / Mardi : 16h30 -18h  
Mercredi : 16h30-18h / Vendredi : 17h-18h30  
Samedi : 10h30-12h  
T. 02 99 69 82 37 / bibliotheque@vignoc.fr

Bulletin municipal de Vignoc  
Responsable de la publication : Daniel Houitte  
Dépôt légal en cours - Reproduction intégrale  
ou partielle interdite sans autorisation.

©photos Guy Castel



## édito

Bonjour à toutes et tous

C'est la première fois que je m'exprime dans ces colonnes et je voudrais commencer par remercier l'ensemble des VIGNOCOISES et VIGNOCOIS qui m'ont fait confiance ainsi qu'à mon équipe lors des élections du 15 mars dernier.

Nous avons été élus dans des conditions tout à fait particulières dont chacun se souviendra, mais je veux souligner que le taux de participation a été très élevé malgré ce contexte difficile. Bravo à toutes et à tous pour votre citoyenneté.

Nous sommes déterminés à être à votre écoute et notre objectif premier est de vous faciliter la vie à VIGNOC pour que vous puissiez y avoir une vie de famille heureuse et épanouie.

Les conditions sanitaires que nous connaissons depuis déjà plusieurs mois ont changé profondément nos habitudes. Cette rentrée scolaire en a été bouleversée. Malgré tout, grâce au professionnalisme des acteurs en place (enseignantes, personnel communal, centre de loisirs), nous avons réussi à maintenir le service pour que cela vous pose le moins de désagréments possible.

La commune de Vignoc continue de se développer et nous avons eu le plaisir de connaître l'ouverture d'une nouvelle classe à l'école maternelle. Cela confirme, s'il en était besoin, notre réflexion sur la création d'une nouvelle école maternelle et le réaménagement des espaces publics dans le périmètre Mairie - Ecoles, qui devra se concrétiser dans les mois qui viennent.

Nous avons, dans ce contexte difficile, dû procéder à la prise de décisions délicates. Ainsi la Semaine bleue n'aura pas lieu pour protéger les populations plus vulnérables, de même, la cérémonie prévue pour le départ en retraite de deux agents de service communaux est différée. Dans le même esprit, quelques arbitrages ont été nécessaires dans le cadre de l'attribution des salles communales aux associations.

Je souhaite aux nouveaux arrivants une intégration réussie dans notre commune, et à tous une bonne adaptation aux nouvelles conditions de vie.

Daniel Houitte  
Maire de Vignoc



Les articles pour le prochain bulletin doivent nous parvenir pour le **30 octobre 2020** à [mairie.vignoc@orange.fr](mailto:mairie.vignoc@orange.fr)

## vigilance

**DELIVRANCE ACTES D'ETAT CIVIL**  
Toute délivrance de copies et d'extraits d'actes d'état civil **est gratuite** ainsi que la délivrance d'un extrait du casier judiciaire. On ne doit pas vous demander d'effectuer un règlement par carte bancaire lors d'une demande en ligne.





# infos municipales

## distribution

### des numéros d'habitation des lieux dits

Vous êtes invité(s) en mairie (salle du conseil municipal) à venir retirer vos plaques de numérotation de votre habitation le :

**vendredi 9 octobre de 16h30 à 18h30**

**ou le samedi 10 octobre de 9h à 12h.**

Merci de vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

## voirie

Les voiries communales ont souffert d'un hiver rigoureux. Celles-ci gorgées d'eau se sont fragilisées et des trous ou nids de poules sont apparus un peu partout. Il a fallu réparer ces voiries et boucher les trous par la mise en place de gravillons 4 et l'épandage d'émulsions bitumineuses par un système appelé Point à temps automatique. La société EUROVIA a réalisé ces travaux pour le compte de la commune.

Cette même entreprise a réalisé la réfection complète de la voirie communale de la route de la carrière, vers la Thomassière, sur environ 950 m. Ces travaux consistaient à curer et à recalibrer les fossés, à empierrer les accotements et à réaliser un tapis d'enrobé noir à chaud.



## CCAS - animation seniors

Fédération française SPORTS POUR TOUS d'Ille-et-Vilaine

### Reprise de l'activité physique adaptée

**Indispensable pour rester en forme et garder le moral !**

#### Pourquoi participer aux ateliers ?

En pratiquant une activité physique régulière, vous travaillez votre équilibre, entretenez vos articulations et votre tonicité musculaire.

Le mardi à 10h45 salle Emile Lemétayer dans une ambiance conviviale et stimulante, Alexandra, animatrice professionnelle, propose une séance d'une heure trente pour effectuer des exercices adaptés à vos capacités.

Quelques places sont encore disponibles, possibilité de participer à une séance d'essai avant de vous engager (prévoir un tapis de gym).

Renseignements au 06 65 96 05 44



## nouvelle épicerie

**L'épicerie change de nom et devient « L'Épicerie des filles ». Les filles, ce sont Isabelle Richard et Pascaline Lacroix.**

Isabelle Richard a été bouchère-charcutière pour diverses enseignes et Pascaline Lacroix a tenu deux restaurants dans la Manche entre 2008 et 2019 avant de travailler dans la grande distribution. Elles se sont rencontrées au Carrefour Contact de Saint-Pierre de Pleguen où elles travaillaient, l'une comme employée commerciale et l'autre comme bouchère-charcutière.

Elles ont choisi de présenter des produits de marques nationales et des produits issus de producteurs locaux. En plus de l'activité épicerie traditionnelle, elles vous proposent un service boucherie-charcuterie-traiteur : la viande sera coupée à la demande ; des plats traiteurs seront proposés tous les jours, même en semaine ; vous pourrez commander pour des buffets le week-end. Elles auront également un dépôt de fleurs quotidien. Pour les fêtes de fin d'année, vous y trouverez aussi des fruits de mer et autres produits de fêtes.

Pascaline et Isa vous proposent aussi un service drive. Vous pouvez commander vos produits par mail ou laisser votre commande dans la boîte aux lettres. La livraison à domicile est possible. La municipalité leur souhaite la bienvenue.

Pour vos commandes = [epiceriedesfilles@yahoo.com](mailto:epiceriedesfilles@yahoo.com)



**Les horaires  
à compter du 22 septembre**

**Mardi, mercredi, jeudi  
et samedi**  
9h à 13h et 16h à 19h

**Vendredi**  
9h à 13h et 16h à 19h30

**Dimanche**  
9h à 12h30



## Ils nous ont quittés



**Maurice RICHARD,**  
ancien Conseiller municipal (1971 à 1995)

Monsieur Richard est né à Vignoc le 18 février 1931 au lieu-dit « la claire fontaine ». Il fréquente l'école communale puis deviendra cordonnier en apprenant son métier chez M. Judin, artisan vignocois. Après avoir travaillé à l'usine MASSIN à Rennes il sera ouvrier spécialisé à l'usine CITROEN de Chartres-de-Bretagne. Passionné de football, dès la création du club local en 1946 il a commencé à jouer avec son frère Lucien-René.

Par la suite, bénévole très investi dans le club, il s'est beaucoup dévoué pour les jeunes joueurs en s'occupant d'eux le samedi et en les conduisant lors des matchs à l'extérieur. Le dimanche il était arbitre de touche pour les seniors. Il avait un regret « ne pas avoir vu les nouveaux vestiaires ». Maurice est entré à la Maison de retraite de St Domineuc en 2017 et y a séjourné jusqu'au 6 août 2020 jour de son décès.

04



**Serge BOULAIN**  
ancien adjoint au Maire (1977 à 1983)

Monsieur BOULAIN est né à Rennes le 21 mars 1937 où il a grandi et fait ses études. Il passera deux ans dans l'armée, notamment en opération en Afrique du Nord, avant de retourner à la vie civile.

Le 1er septembre 1960, il se marie avec Marie-Thérèse. De cette union naît Yannick. En 1982, le couple accueille 2 filles, Tosulé (dite Bijou) et Tshika (dite Mamie), nées au Zaïre.

Puis la famille s'agrandit de 5 petits-enfants (Anastasie, Adèle, Servan, Faustino, Sabino) et d'une arrière-petite-fille (Agnès).

Toute son activité professionnelle se déroulera à la Poste, des chèques postaux à Rennes en passant par le centre de tri de St Lazare à Paris, nommé ensuite à St Malo-de-la-lande (50), puis à Domalain et enfin à Vignoc en 1969 comme receveur des postes. Les médailles, M. Boulain les collectionne. Après avoir reçu trois distinctions pour ses faits d'armes en Algérie, il recevra, le 8 mai 2019, la médaille du mérite fédéral pour son engagement dans la section locale des Combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc dont il était co-créateur et trésorier depuis 16 ans. Par ailleurs, passionné de chant, il a pratiqué au Cercle Artistique des PTT et ces dernières années à la chorale de Vignoc. Parmi ses loisirs, plusieurs voyages en Tunisie, la pratique du caravaning dans le golfe du Morbihan, la pêche et le football dont il était un fervent supporter.

Son petit plaisir quotidien : retrouvez ses amis « AU REFUGE ».

Serge Boulain nous a quitté le 16 août 2020.

## infos / divers

### dispositif argent de poche

Un premier pas dans le monde du travail pour les jeunes de 16 à 18 ans.

Le principe est simple : il s'agit d'effectuer au sein des services de la commune des chantiers (3h30 maximum par jour) encadrés par le personnel municipal. En contrepartie, le jeune perçoit une indemnisation de 15 € par chantier.

Principaux objectifs :

- Permettre aux jeunes de s'insérer dans la vie locale
- Valoriser aux yeux des adultes le travail effectué par les jeunes
- Confronter tous les participants à des règles simples.

Exemples de travaux réalisés au mois d'août par Alexandre, Candice, Clémence, Maëlle, Margot, Marine, Mathéo et Noé.

MERCI A EUX POUR LE TRAVAIL EFFECTUÉ !



Peinture



Espaces verts

La commune de VIGNOC  
RECRUTE  
**DES AGENTS RECENSEURS**  
pour la période du 21 janvier au 20 février 2021  
(recensement général de la population)

#### Définition du poste :

Collecter et dénombrer sur le terrain le nombre d'habitants sur le territoire de la commune de VIGNOC.

Formation de 2 demi-journées à partir de janvier 2021.

#### Profil recherché :

- Disponibilité,
- Organisation,
- Ténacité,
- Qualités relationnelles,
- Discrétion exigée.



Adresser lettre manuscrite et CV  
à la mairie de VIGNOC

Date limite de dépôt :  
Le 1<sup>er</sup> décembre 2020



# Ecoles / Centre de loisirs

## des nouvelles du Centre de loisirs

### Bilan de l'été :

L'été touche à sa fin mais nous souhaitons faire un petit retour sur ce mois passé au centre de loisirs. Malgré les conditions sanitaires, le centre de loisirs a pu ouvrir ses portes en créant deux espaces distincts (un pour les primaires et un pour les maternelles).

Les mini-camps et les sorties ont été annulés. Cependant les vacances ont été riches avec un projet autour de la création d'un jardin partagé, une initiation escrime, un stage autour des arts du cirque, une journée autour du jeu avec l'association du Bois des Ludes, une demi-journée avec l'association « Anseble », de grands jeux et plein d'autres animations !!

Face à une demande plus importante le centre de loisirs a, pour cet été, augmenté sa capacité d'accueil passant de 46 à 48 places.

### La rentrée : périscolaire, mercredi et vacances scolaires

Pour rappel, l'accueil de l'ensemble des enfants scolarisés à Vignoc se fera dans les locaux du centre de loisirs au niveau de l'école maternelle ainsi que de la salle polyvalente.

Nous revenons à des horaires habituels à savoir :

16h - 19h sur le périscolaire soir et 12h15 - 19h le mercredi.

Afin de respecter le non brassage des groupes scolaires :

- Les enfants de l'école primaire seront accueillis dans la salle polyvalente. L'accès se fera par la porte qui donne accès au terrain de tennis afin de limiter les déplacements pour les parents qui ont des enfants dans les deux groupes scolaires.

- **Les enfants de l'école maternelle, eux,** seront accueillis dans **la salle qui sert de cantine maternelle**. L'accès se fera par l'accès qui donne sur la cour de l'école maternelle.

- Si vous avez des enfants concernés par des groupes différents, nous vous remercions de bien vouloir les déposer dans chaque salle en respectant les consignes indiquées précédemment.

- En cas de symptômes ou de fièvre (sup à 37,8°C), vos enfants ne pourront pas être accueillis au centre de loisirs. Il en est de même pour le personnel encadrant.

- **Le port du masque est obligatoire** pour les parents qui accompagneront les enfants jusqu'à l'entrée du bâtiment. Vous ne pourrez pas accéder à l'intérieur. En arrivant, nous demanderons aux enfants de se laver les mains avec du gel hydro-alcoolique ainsi qu'avant le départ pour l'école.

Pour le périscolaire du matin, avant l'école, les enfants seront tous accueillis au niveau de la cantine maternelle avec un accès par le couloir qui longe la cours de l'école. Les maternelles et primaires seront ensuite séparés dans différentes salles. L'accueil du périscolaire matin se déroule de 7h30 à 8h30.

Le centre de loisirs est ouvert pendant les vacances scolaires de 7h30 à 19h. Lorsque le site de Vignoc est fermé, les enfants sont accueillis à La Mézière.

**Petit rappel :** le centre de loisirs de La Mézière sera ouvert cette année pendant les vacances de fin d'année.

La fermeture annuelle des structures s'effectuera du 26 juillet au 6 août.

05

### Les TAP

Les Temps d'Activités Périscolaires ont repris depuis le mardi 3 septembre. Concernant les horaires et les jours de TAP, ils n'ont pas changé : le mardi après midi de 13h50 à 16h pour les primaires et le jeudi de 13h50 à 16h pour les maternelles.

**Pour les primaires,** voici la liste des activités proposées cette année : arts plastique, animation sportive, percussion corporelle, sophrologie, initiation à l'escrime, tissage, initiation magie, ateliers numériques, atelier autour du manga et de la bande dessinée et un atelier autour de l'environnement et de l'écocitoyenneté.

**Pour les maternelles,** de l'éveil musical, des ateliers scientifiques, activités sportives, atelier autour de l'espace, de l'art plastique, de la cuisine et un atelier autour du conte et des jeux.







# Eldor'Ados : des Loisirs pour les Jeunes

## Eldor'Ados, c'est quoi ?

"Accueil et Loisirs", Espace de Vie Sociale, propose aux adolescents de 12 à 17 ans (ou entrée au collège) durant leurs temps libres, une ouverture au monde, une initiation au collectif, un espace d'expérimentations nouvelles, d'accès à la culture, une diversité d'activités. Mixité sociale et culturelle, apprentissage du "vivre ensemble", l'objectif est de favoriser l'autonomie des jeunes.

En concertation avec les adolescents, les animateurs proposent des actions de loisirs diverses, sportives ou culturelles ou encore d'expression... Par mail, vous recevrez le planning des actions proposées. Le planning des actions proposées est consultable sur le site internet de l'association, sur Instagram et sur le site internet de la mairie.

06

## Comment participer aux actions ?

- Le dossier d'inscription (Fiche sanitaire + Photocopie des vaccins à jour) doit être complet avant la première présence de l'adolescent.
- Inscription obligatoire auprès de Corentin DEFFAINS dans la limite des places disponibles.
- L'adhésion à l'association est obligatoire : 15€/famille, valable pour l'année scolaire du 1er septembre 2020 au 31 août 2021 pour l'accès aux actions.
- Le paiement des actions payantes se fera à chaque fin de mois par chèque à l'ordre d'Accueil et Loisirs ou par prélèvement automatique. Une grille tarifaire est mise en place selon votre quotient familial.

## Inscription

Par téléphone : 07 66 35 04 34  
Par mail : [jeunesse@accueiletloisirs.fr](mailto:jeunesse@accueiletloisirs.fr)  
Instagram : [eldorados\\_vignoc](https://www.instagram.com/eldorados_vignoc)  
Site internet : <http://www.accueiletloisirs.fr/>

## Programmation d'octobre 2020

Vendredi 2 octobre : Sortie ArcheryBump à Cap Malo  
Samedi 10 et 17 octobre : Atelier Radio à Radio Laser  
Vendredi 16 octobre : Soirée jeux de société

Toutes les informations sur les actions sont à retrouver sur :  
<http://www.accueiletloisirs.fr/category/jeunesse-vignoc/>

- 1 : Soirée Fluo - Vendredi 17 janvier 2020
- 2 : Visite d'une radio associative (Projet Radio) - Samedi 25 janvier 2020
- 3 : Soirée Koh-Lanta à Cap Multisport - Vendredi 31 janvier 2020
- 4 : Atelier Top Chef - Mardi 18 février 2020
- 5 : Soirée Barbecue et Loup Garou - Vendredi 3 juillet 2020
- 6 : Après-Midi pêche - Samedi 4 juillet 2020





## rentrée des écoles

### La maternelle

Cette année, l'école maternelle Jean de la Fontaine accueille 85 élèves. L'ouverture d'une cinquième classe a été nécessaire. La municipalité l'a installée dans la bibliothèque de l'école maternelle et est en projet pour installer une nouvelle bibliothèque maternelle en attendant la création de la future école maternelle.



(de gauche à droite)

- Mme Françoise DENOVAL, enseignante - Mme Isabelle JUHEL, ATSEM
- Mme Christelle HERVE, ATSEM - Mme Frédérique LEMAITRE, directrice
- Mme Odile GAILLARD, ATSEM - Mme Brigitte TANGUY, enseignante
- Mme Sylvie LESECK, enseignante - Mme Marie-Hélène BANOR, ATSEM
- Absentes
- Mme Laura DUBOST, enseignante - Mme Emmanuelle PILHON, ATSEM

07



### L'élémentaire

Cette année, l'école élémentaire Simone Veil accueille 105 élèves.



(de gauche à droite)

- Mme SANQUER-PAILLARD,
- Mme TRICART LEROY, AVS
- Mme GUILLOU,
- Mme BODIN, directrice,
- Mme LECOURT,
- Mme CORLAY,
- Mme MORIN,
- Mme BRUNEL.

### Jour de rentrée scolaire à l'école élémentaire

Un accueil scindé en plusieurs entrées afin d'éviter des regroupements d'adultes trop importants - cause COVID-19



### L'accueil pendant la période COVID

Malgré la situation de pandémie et les risques encourus, certaines personnes de notre personnel, Mmes Odile GAILLARD, Marie-Hélène BANOR, Mireille BELHOMME, Charlotte TEXIER et M. Corentin DEFFAINS, ont été VOLONTAIRES pour accueillir, au sein des structures municipales, les enfants des familles dont les professions étaient désignées prioritaires par l'Etat. Nous les félicitons et leur témoignons notre reconnaissance.

### Aide aux devoirs

Etant donné la crise sanitaire, nous sommes en attente de directives avant de pouvoir la proposer de nouveau aux enfants. Nous remercions vivement la formidable équipe qui se tient à disposition et qui s'investit bénévolement avec compétences dans ce service proposé aux enfants et aux familles.

Merci à Mmes Arlette GUEDEUX, Monique PINEL, Marie-Edith AUFFRAY, Agnès BAUDRIER-BILLON, Jeannine PIRON, Nicole LEMETAYER, Annick DUCHENE, Nicole BAGOT, Jocelyne LE GALL, Céline ROBIOU et à M. Marcel BAGOT.



## Semaine européenne

### de la mobilité

du 21 au 26 septembre 2020 à La Mézière

08



Cette année encore, le groupe Mobilités douces de La Mézière s'est associé au collège Germaine Tillion et à l'APE du collège pour cette Semaine de la mobilité. Il a été proposé aux collégiens et aux enseignants d'y participer en se rendant au collège à pied ou à vélo. Les collégiens de Vignoc, encadrés par des adultes, se sont donc rendus à l'école en vélo. Une occasion pour eux de revoir certaines règles de sécurité et les bons usages sur route et voies cyclables.

## Ripame



Le RIPAME informe et conseille sur les modes d'accueil collectif et individuel existants sur le territoire, et propose des listes de disponibilités des assistants maternels en parallèle du site du département « assistantsmaternels35 ».

Il accompagne les démarches liées à l'accueil de votre enfant (le premier entretien avec l'assistant maternel, le contrat de travail,...) et soutient les rôles d'employeur et de salarié.

De plus, les animatrices RIPAME animent des matinées d'éveil sur 10 communes du territoire en lien avec des associations communales.

L'espace jeux est un lieu d'éveil, de détente, de découvertes, ouvert aux enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte référent (assistant maternel, garde à domicile, parent, grand-parent ...). Il respecte les engagements de la charte de qualité, élaboré par le Département et la Caf, à ce jour complété par un protocole adapté à la situation sanitaire. Ces espaces jeux sont ouverts à tous.

Réservation des activités auprès du RIPAME  
 02 23 22 21 87  
[ripame@valdille-aubigne.fr](mailto:ripame@valdille-aubigne.fr)

### ÉCHANGES DE PRATIQUES

« Comment accompagner/accueillir un enfant ayant des besoins particuliers à domicile ? »

Animés par l'association Merlinpinpin, spécialisée dans l'accompagnement des enfants à besoins particuliers

Séances à 9h15 ou 10h30 (durée 1h) le :  
 jeudi 19 novembre à La Mézière  
 jeudi 17 décembre à Andouillé-Neuville

Les assistant.es maternel.les participent, en présence d'un intervenant extérieur, à un temps d'échange dans le local de l'espace jeux. Deux animatrices RIPAME prendront alors en charge le groupe d'enfants dans une salle attenante. L'autorisation écrite des parents étant requise, un modèle vous sera transmis par le service.

#### Objectifs visés :

- ⇒ Réfléchir et échanger sur sa pratique professionnelle
- ⇒ Recevoir des apports théoriques autour du thème du handicap

### ATELIERS CUISINE

« Cuisine : le fait maison »

Animés par Aude Salmon, diététicienne

Mardi 10 et/ou jeudi 19 novembre de 19h30 à 21h30  
 Au Pôle communautaire - La Métairie - Montreuil-le-Gast  
 Dégustation des plats cuisinés sur place

#### Objectifs visés :

- ⇒ Permettre l'interconnaissance entre professionnel.les et parents dans un cadre convivial
- ⇒ Développer des compétences techniques
- ⇒ Échanger autour de problématiques relatives à la petite enfance
- ⇒ Création de supports pédagogiques

### Recyclage « sauveteur secouriste du travail » SST

Samedi 17 octobre 2020  
 (7h de formation)

Lieu à définir en fonction des inscrits

#### Objectifs visés :

- ⇒ Effectuer une révision globale de tous les gestes de secourisme et une actualisation des techniques de secourisme

Attention : il faut être titulaire du certificat SST de moins de 2 ans, pour pouvoir effectuer le recyclage (non compatible avec le PSC1).

En effet, tous les 2 ans (24 mois de date à date), une mise à niveau des compétences SST est nécessaire. Ce recyclage permet d'actualiser et de maintenir les compétences de SST pour une nouvelle durée de 24 mois.

### CONFÉRENCE

« Le sommeil dans tous ses états »

Animée par Delphine THEAUDIN, psychologue clinicienne

Le mardi 03 novembre 2020  
 De 20h à 22h

Par visio conférence, via le logiciel Zoom

- ⇒ Quelques heures avant la conférence, vous recevrez un lien par mail ainsi qu'un mot de passe.
- ⇒ Cliquez dessus à l'heure de la conférence pour y avoir accès et insérer le mot de passe.
- ⇒ Vous serez alors dans la salle d'attente virtuelle, votre micro et caméra seront coupés, merci de ne pas les activer
- ⇒ L'intervenante vous expliquera ensuite le fonctionnement du logiciel et la conférence commencera !





## découvrez l'escrime près de chez vous !

Certains de vos enfants ont eu la chance d'essayer l'escrime cet été, au Centre de Loisirs. D'autres vont pouvoir découvrir ce sport en TAP. Sachez qu'il existe deux clubs tout près de chez vous qui permettent de pratiquer l'escrime à l'année ! Le Cercle d'Escrime de Chevaigné et l'Association Grégorienne d'Escrime accueillent les enfants dès 4 ans et les adultes.

C'est une discipline complète qui favorise le développement de qualités physiques comme la coordination, l'équilibre et les réflexes. Et c'est aussi un sport de combat qui implique concentration et sang-froid. Que ce soit en compétition ou simplement pour le plaisir, la pratique de l'escrime nécessite le respect des règles et de l'adversaire, elle permet de gagner en confiance en soi et oblige à prendre des décisions rapidement.

En partenariat avec l'association Solution Riposte Bretagne, il est proposé des cours d'escrime adaptés pour les femmes atteintes d'un cancer de sein. En effet, de nombreux gestes techniques propres au maniement du sabre favorisent une réappropriation de la mobilité des parties du corps touchées par la chirurgie.



Depuis cette année, les clubs proposent également un cours de sabre laser, pour les passionnés d'escrime artistique et les fans de l'univers de Star Wars ! A noter que le maniement du sabre laser est une pratique à part entière reconnue par la Fédération Française d'Escrime.

Mise en valeur tous les 4 ans grâce aux médailles olympiques françaises, l'escrime reste malgré tout trop méconnue. Elle est pourtant accessible à tous, en toute sécurité.

### ✕ Contacts

Marc Legrand - Cercle d'Escrime de Chevaigné  
06 89 11 45 82 - [escrime.chevaigne@orange.fr](mailto:escrime.chevaigne@orange.fr)  
Olivier Poulet - Association Grégorienne d'Escrime  
06 81 56 19 18 - [contact@parade-riposte.net](mailto:contact@parade-riposte.net)

Suivez-nous sur Facebook à la page [Assaut de Haute Bretagne](#) ou sur le site internet [www.parade-riposte.net](http://www.parade-riposte.net)  
Rendez-vous avec les Riposteuses sur le site : [www.solutionripostebretagne.bzh](http://www.solutionripostebretagne.bzh) ou sur Facebook à la page [Solution Riposte Bretagne](#)

09

## Mardi 6 octobre, venez découvrir comment transformer vos déchets verts en ressources pour votre jardin

Le SMICTOM VALCOBREIZH, en partenariat avec la mairie de Vignoc, organise une matinée d'information sur la gestion durable des déchets verts au jardin, associée à une vente de composteurs à tarif préférentiel, le mardi 6 octobre 16h30 à 19h30 (parking de la salle polyvalente Emile-Lemétayer).

### Des conseils pour démarrer le compostage

Dans le cadre de la fermeture de la plateforme communale de Vignoc au printemps, nous vous invitons à venir vous informer sur les nombreuses pratiques permettant de limiter ou de mieux gérer vos déchets verts en toute autonomie. Venez découvrir comment transformer ces déchets en ressources pour le jardin !

Lors de cet événement, une Guide Composteur sera présente afin de vous conseiller pour bien démarrer votre compostage ou gérer les éventuels problèmes que vous pouvez rencontrer, si vous compostez déjà.

### Réservez un composteur à tarif préférentiel

Si vous souhaitez acheter un composteur à tarif préférentiel (22 € pour un composteur de 400 litres ou 30 € pour un composteur de 600 litres) qui vous sera remis lors de cet événement, commandez-en un sur le site [www.smictom-ille-rance.fr](http://www.smictom-ille-rance.fr), rubrique «J'adopte le zéro déchet».

Cet événement sera l'occasion de discuter «Réduction des déchets dans notre quotidien», alors venez nombreux !

### Pratique.

Mardi 6 octobre (16h30-19h30). Entrée libre et gratuite. Contact : SMICTOM VALCOBREIZH  
Courriel : [prevention@valcobreizh.fr](mailto:prevention@valcobreizh.fr) ou tél. 02 99 68 17 47



Le service prévention du SMICTOM VALCOBREIZH animera la matinée.



## GPAS

Jeudi 30 juillet, le GPAS a passé l'après-midi à Vignoc : un petit groupe de 6 adolescents est parti en aventure "riviering". Ils ont parcouru le cours d'eau de la Flume, en bottes, accompagnés de Jean François, naturaliste vignocois et Diane, pédagogue au GPAS.



Pendant ce temps, cinq autres jeunes Vignocois participaient à une activité "Pour Tous" (gratuite et ouverte à tous) proposée par Sébastien, pédagogue: un jeu de piste à travers la ville, le "cache-cache photo", reliant l'étang au bourg, conçus avec les jeunes.



10

## conseil des sages

**Une délibération du conseil municipal en date du 4 décembre 2008, a acté la décision de mettre en place ce dispositif participatif sur la commune. En 2015 la municipalité a montré l'importance portée à cette instance en la reconduisant.**

Le Conseil des Sages, qui pourrait accueillir 19 membres, est composé actuellement de 8 membres.

**La durée de leur mandat est calquée sur celle des Conseillers municipaux.**

Suite aux élections municipales de mars dernier, il convient donc de lancer un appel à candidature. Les volontaires sont invités à se porter candidats auprès de Monsieur le Maire (bulletin d'inscription sur le site de la commune ou à retirer auprès du secrétariat de la Mairie).

### Extrait de la Charte des Conseils des sages :

« Le Conseil des Sages est une force de réflexion et de proposition, qu'une commune met, volontairement, en place.

La décision de création, de suppression ou de dissolution d'un Conseil des Sages relève exclusivement de la compétence du Conseil municipal qui fixe les modalités de sa constitution initiale, sa composition, ses modes de fonctionnement et de renouvellement.

Le Conseil des Sages a pour vocation la recherche de l'intérêt commun, et non pas celle des seuls intérêts particuliers des retraités et des seniors.

Il ne peut en aucun cas, imposer une décision à la commune qui l'a créé.

Comité consultatif, politiquement neutre, il ne doit jamais se comporter en contre-pouvoir ou en porte-parole des autorités territoriales. »

**Pour venir étoffer cette assemblée de seniors,  
il faut remplir plusieurs conditions :**

**HABITER VIGNOC**

**ETRE ÂGÉ DE 60 ANS MINIMUM**

**ETRE DÉGAGÉ DES OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES**

**ETRE INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

**NE PAS SIÉGER AU CONSEIL MUNICIPAL.**

Renseignements sur le fonctionnement :

Mme Anne-Marie Havet, coordinatrice du Conseil des Sages

T. 06 08 53 23 14

### NAISSANCES

Sacha GEFFROY

Le Feuil - né le 1er juin 2020

Anna SAGET DOLLÉ

5 allée du clos Bautreais - née le 14 juin 2020

Marie JAULIN

24 rue du Pont - née le 25 juin 2020

Léa CALLOC'H CHAUVIN

23 allée du clos de la Ruelle - née le 25 juin 2020

Swann BERTIN CHAUVEL

41 la Hersonnais - né le 9 juillet 2020

Jade TALARMEIN

1 rue Jullien Battais - née le 10 juillet 2020

Mahé LEGLAS

1 bis impasse des châtaigniers - né le 22 juillet 2020

Noah BRISON

22 rue du Pont - né le 24 juillet 2020

Pierre BELLEC

5 impasse des courtils - né le 27 juillet 2020

Pablo PERCHOT

18 place de l'église - né le 29 juillet 2020

Miya RENAULT

4 rue Jullien Battais - née le 31 juillet 2020

Célia MOUTOUCOUMARO

4 rue du Placis Vauléon - née le 7 août 2020

Mathéo LEGRAND

6 rue du fournil - né le 14 août 2020

Emma BLANCHARD

4 impasse de la galerie - née le 25 août 2020

Chloé BOURGET

1 rue Charlotte Lancelot - née le 28 août 2020

### DECES

Daniel CHOTARD

17 allée de la fontaine - le 26 juin 2020

### MARIAGES

Sébastien BOGUENET et Gwenaëlle HOUËL

39 rue Jullien Battais - le 4 juillet 2020

Morgan PASLIER et Chantal PLADYS

5 rue de Gévezé - le 25 juillet 2020

Samuel MISERIAUX et Sophie PROBERT

la Blanchais - le 25 juillet 2020

état civil





# associations



## ASVHG Football

**La saison 2020-2021 est lancée avec ses espoirs et ses inquiétudes !**

Toutes les générations ont repris les chemins des terrains de foot depuis presque 2 mois pour les seniors et un mois pour les équipes jeunes de football à 11 filles et garçons. La reprise s'est faite avec beaucoup de plaisir pour les joueurs, joueuses et dirigeants après 4 mois d'arrêt en raison de la pandémie. Jamais les licenciés n'auront ressenti un tel besoin de se retrouver pour pratiquer, en comprenant l'intérêt de suivre le protocole sanitaire instauré avec la municipalité afin d'inscrire l'activité sur du long terme.

Ces 4 mois auront été l'occasion d'avancer des dossiers importants, en particulier ceux de toucher un public plus large :

- **une section foot loisirs** vient de se créer sous la houlette de Ronan Leizour (06 33 40 16 18)
- **une section foot en marchant** est en prévision pour un public âgé de plus de 50 ans parfois éloigné de la pratique physique
- **la construction d'une petite tribune** avec un financement ASVHG autonome pour que les parents et spectateurs puissent rester au terrain et venir encourager leurs protégés.

L'arrivée du nouveau terrain synthétique participe à ce dynamisme en permettant de la continuité et de la qualité dans les apprentissages. **Près de 400 licenciés sont inscrits pour la nouvelle saison avec un essor important pour le football féminin (près de 70 joueuses avec 2 équipes de foot à 11 qui viennent d'intégrer les championnats régionaux).**

Nous avons choisi d'intégrer des éducateurs diplômés et des jeunes du club qui veulent se former pour accompagner toutes catégories du club. Deux services civiques, Hugo Jan et Mattéo Jouin, ainsi que Quentin Hubert en contrat d'apprentissage (7 heures par semaine couplées avec Cap Multisports) ont intégré l'équipe des éducateurs, le tout sous la houlette de David Perrichot, responsable technique et pédagogique, qui a pour rôle de faire vivre notre projet de formation et d'éducation, et ce pour tout enfant intégrant le club.

Le football seniors est représenté par près de 65 joueurs et 3 équipes. Une 4ème équipe verra sans doute le jour l'année prochaine. L'équipe fanion joue au plus haut niveau régional, en R1, sous la houlette de Johann Bazin. Accéder à ce niveau représente une évolution incroyable (l'équipe fanion était au niveau départemental en 2006) pour un club issu de la fusion de 3 « petites communes » avec une moyenne de 150 spectateurs à chaque rencontre. Par contre, ce niveau de compétition présente des contraintes imposées par la FFF, en particulier pour le terrain en herbe qui est en cours d'homologation (classé 4) pour pouvoir jouer en R1 : agrandissement des vestiaires, allongement du terrain, pourtour du terrain grillagé... sous peine de rétrogradation. Compte tenu des équipements actuels, le terrain synthétique ne peut être homologué pour la R1 (pas de vestiaires propres au terrain) sauf lorsque les intempéries hivernales nous interdisent d'utiliser les terrains en herbe. Le terrain synthétique n'en demeure pas moins un outil vital et remarquable pour faire progresser tous les licenciés.

Enfin, et compte tenu de l'arrêt des entraînements mi-mars, nous avons voulu faire un geste auprès des familles en diminuant le prix des licences de 11€ en sachant que nous avons reçu une aide de la fédération. Il nous faut, cependant, être très vigilant dans cette période si instable, pour conserver un équilibre financier



car les licences ne couvrent qu'un tiers du budget au même titre que les subventions des 6 communes associées aux sponsoring, que nous remercions, et les fêtes et manifestations sportives, qui représentent 30% du budget et qui sollicitent énormément tous les bénévoles du club.

C'est dans ce subtil et complexe maillage que le club à travers la centaine de bénévoles peut vivre de sa passion et donner une dimension sociale importante à la vie des communes.

11

Yannick Boulain



## Forum des associations



Le samedi 5 septembre s'est tenu le forum des associations salle Emile Lemetayer.

## espace Arts et Culture

Les ateliers 2020-2021 ont repris en utilisant les masques, en maintenant les distances et en utilisant les gestes barrière :

**Atelier peinture** avec Marie-France - salle dite 7ème classe.

**Ateliers de scrapbooking, d'arts floral, et café-tricot** avec Anne-Marie.

**Atelier Chorale** avec masque et distances réglementaires dans la salle de cantine.

Renseignements au **02 99 69 82 73** ou au **06 48 88 39 94**

12



## atelier Théâtre

Les ateliers Théâtre enfants et adolescents ont repris cette année à Vignoc, un lundi soir sur deux dans le préfabriqué de l'école élémentaire :

- un atelier CM1-CM2-6e de 16h30 à 18h (60 euros/trimestre)

- un atelier collégiens de 18h30 à 20h30 (70 euros.trimestre)

Il reste quelques places si votre enfant est intéressé.

Des stages pour les enfants auront lieu cette année encore, vous pouvez m'envoyer un mail si vous souhaitez être tenus au courant de ces rencontres.

- Stages élémentaires de 3h, à thème, les samedis après-midis (en général 25 euros/stage)

### ➤ Nouveauté

À la demande de plusieurs adultes de la commune, je souhaite créer des **stages Théâtre pour adultes**. Contactez-moi également par mail si vous souhaitez être informé.e de la mise en place de ces rencontres.

Les ateliers que j'anime, mêlent de nombreux exercices techniques et de partage, d'expression et d'imagination. Il s'agit de s'amuser, bien sûr, mais aussi de relever des défis grâce au groupe ; de se surprendre soi-même, par exemple en s'abandonnant à l'incarnation de personnages aux antipodes de soi ; d'oser le ridicule et le dépassement de limites que l'on croyait définitives.

**N'hésitez pas à me contacter !**

Marine Bucher - **06 07 97 35 04**

**marine.bucher.baz@gmail.com**

<https://marinebucherbaz.wixsite.com/ateliers-de-marine>

## club de la Bonne Entente

Suite au Covid 19 le club a dû arrêter les réunions dans la salle des associations.

Quelques activités ont repris malgré tout avec le masque :

- le jeu de boules le mercredi à 14 h au terrain de boules,

- les palets le jeudi,

- la marche le vendredi à 14h.

**Pour plus de renseignements adressez-vous à :**

**Charles Ysope : 06 28 98 25 83**

**Pour la marche, Huguette Chevreil : 02 99 69 83 17**



## Don de sang

### Devenez ambassadeur du don de sang

Le don de sang mobilise plus d'1,6 million de donneurs en France mais aussi des milliers de bénévoles qui n'hésitent pas à s'investir sur le terrain au sein d'une association en distribuant les affiches et sensibiliser le grand public, aider l'EFS en étant présents lors des collectes de dons.

Vous aussi vous pouvez devenir bénévole et rejoindre l'association et consacrer quelques heures ou plus au don de sang.

Venez rejoindre l'association de donneurs de sang de La Mézière, cette association existe depuis 1989 et serait heureuse de votre participation en tant que Vignocois(e).

**Renseignements auprès d'Eugène Provault 06 71 83 83 39**

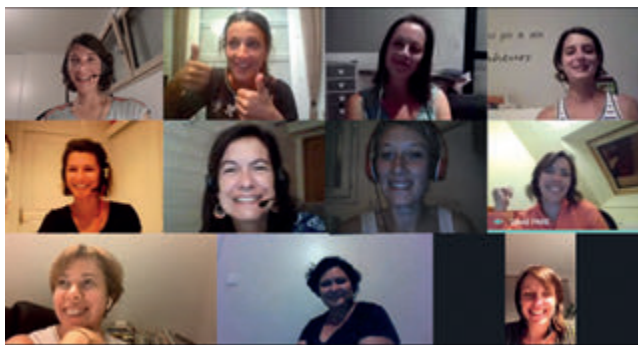
**et Rolande Préchoux 06 80 91 07 26**

**Prochaine collecte le mercredi 9 décembre à La Mézière**





## APEMA



L'APEMA souhaite une bonne rentrée à tous les élèves de Vignoc, la bienvenue à Mme Laura Dubost la nouvelle enseignante de l'école Jean de la Fontaine et aux nouveaux élèves arrivant sur la commune.

Pour ceux qui ne nous connaissent pas, l'APEMA est une association de parents d'élèves bénévoles qui organise des manifestations tout au long de l'année. Grâce à l'implication et au dynamisme des parents, des amis et des enseignants, nous avons pu reverser environ 4 500€ aux deux écoles l'an passé. Cet argent permet d'offrir aux enfants des spectacles pour Noël, de donner aux écoles des subventions pour leurs projets ou leurs sorties.

N'oubliez pas de regarder notre blog pour connaître notre actualité : <https://apemavignoc.blogspot.com/> (ou le cahier de vos enfants.)

- ✘ Et n'oubliez pas la benne à papier sur le parking derrière la mairie, vos apports contribuent aussi au financement des projets scolaires.  
Contact : [apema.vignoc@hotmail.fr](mailto:apema.vignoc@hotmail.fr)

### GRANDE COLLECTE DES PAPIERS ET JOURNAUX DANS NOTRE ECOLE

Tous les papiers se trient et se recyclent !

**LES PAPIERS :** à déposer dans la colonne

- Papiers Enveloppes
- Annuaire, Catalogues, Magazines
- Courriers Lettres
- Publicités Prospectus
- Livres, Cahiers, Bloc-notes

Inutile d'enlever les agrafes, les trombones et les spirales. Inutile de les compresser, de les froisser, de les déchirer.

**LES JOURNAUX :** à déposer dans la benne spéciale

Une benne sera mise à disposition une à deux fois dans l'année pour la collecte spécifique des journaux. Toutes les dates sur le [www.jadoptelegerodechet.fr](http://www.jadoptelegerodechet.fr)  
Dès à présent, mettez de côté vos journaux !

**ATTENTION AUX ERREURS DE TRI :**

- Les cartons, les couvertures rigides de cahiers.
- Le papier cadeau (sauf kraft), le papier peint, les autocollants...



Nous espérons pouvoir maintenir nos différentes manifestations cette année, en attendant d'en savoir plus, nous commençons l'année par la vente de bulbes. Pensez à fleurir vos jardins !

Les bons de commandes seront disponibles dans les cahiers des enfants.



13

En partenariat avec l'association Lire C'est Partir, l'APEMA organise une vente de livres neufs pour encourager nos enfants à la lecture, au prix unique de :

**1,50€**

Vente de livres neufs de la petite section au CM2

## Vignoc Yoga & Bien-Être



L'association VIGNOC Yoga et Bien-Être poursuit son activité sur notre commune.

Elle propose des cours de Yoga dispensés par Myriam CALMELS-WEISS professeure diplômée de l'EFYO (Ecole Française de Yoga de l'Ouest).

**Ces cours dont débuté le 17 septembre** sur deux créneaux horaires à la Maison des Associations **le jeudi de 18h30 à 19h45 et 20h à 21h15.**

Les mesures sanitaires habituelles et les gestes de distanciation seront de rigueur. En fonction du nombre de participants, d'autres créneaux pourrot être proposés.

### Tarifs

Adhésion à l'année : 15€

Cours : 62€ par trimestre soit 186€.

Réductions familiales > 2 personnes 150€ l'année.

Remise des 4 chèques à l'inscription (Acceptation des Coupons Sports ANVC et des chèques Vacances).

Prévoir un tapis de sol individuel et un vêtement chaud ou plaid.

Jean LE GALL, Président

Nous créons, dans ce numéro, une nouvelle rubrique dans laquelle les groupes de la majorité et de l'opposition pourront s'exprimer.

L'article 2121-27-1 du Code des collectivités territoriales stipule en effet que :

« Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale.

Les modalités d'application du présent article sont définies par le règlement intérieur du conseil municipal. »

Le maire est le directeur de publication (Jo sénat 26 août 2010, n°12741). Par conséquent, il est pénalement responsable (article 42 de la loi du 29 juillet 1881) en tant qu'auteur principal de tous les délits commis par la voie de la publication qu'il dirige. Il veille donc à l'absence de propos diffamatoires dans les articles qui sont publiés dans cette tribune.

14

## Opposition Vignoc Ensemble

Chers Vignocoises et Vignocois,

Nous tenions à remercier les personnes qui nous ont accordé leur soutien et nous ont permis d'être présents au sein du conseil municipal. Aujourd'hui, nous sommes trois élus (Virginie Bernard, Philippe Chevrel et Patricia Laurent).

L'ensemble de l'équipe Vignoc Ensemble reste à nos côtés et à votre écoute.

Dès que nous le pourrons, nous vous informerons sur les propositions, les interrogations que nous aurons portées au conseil municipal.

Malheureusement notre droit à parution n'a pas été respecté par monsieur Le Maire, du fait de cette censure, les informations suivantes sont consultables sur notre Facebook Vignoc Ensemble :

- Après son élection, une adjointe annonce son projet de quitter Vignoc.
- Subvention emploi pour ASVHG football.
- Nouveaux travaux pour le terrain de football.
- Dégradation des zones humides et des bassins de rétention d'eau.

## Majorité Vignoc Construire avec vous

HOMMAGE à Monsieur Jean Le Gall, Maire de 2014 à 2020

Dès le début de la mandature de 2014, notre Maire s'est montré un chef d'orchestre de talent ! Dynamique, intègre, investi, ne comptant pas ses heures, il a démontré, à chaque instant, ses capacités, ses connaissances, son savoir faire ...

Il a mené son équipe de main de maître, toujours à l'écoute et laissant à chacun les coudées franches.

C'est un homme visionnaire, de dialogue, de confiance et efficace, qu'aucun projet n'a impressionné. Il a toujours souhaité le meilleur pour la commune de VIGNOC et pour les Vignocois : son expertise l'a, à chaque fois, permis.

Monsieur Le Maire, vous avoir eu comme premier de cordée pendant ces six années fut une chance et un honneur ! Nul doute que vos futurs projets vous conduiront sur des chemins passionnants ... Belle, longue et heureuse route à vous et à votre épouse.

Avec notre reconnaissance et nos remerciements,

Vos Adjointes et les conseillers de la Majorité qui vous ont accompagné durant cette mandature.





# conseil municipal

Conseil Municipal du 04 juin 2020

## Administration générale - Subventions aux associations

Au vu de l'ordonnance n°2020-391 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face au covid-19, le versement des subventions a été réalisé semaine 21.

Le conseil municipal en prend acte.

## Administration générale - Indemnité du maire

Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 et suivants, fixe le montant de l'indemnité du maire.

Strates démographiques de 1 000 à 3 499	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute (en euros)
	51,6	2 006,93

Daniel Houitte choisit de ne pas percevoir l'intégralité de l'indemnité de fonction prévue au code général des collectivités territoriales, (nota : précédemment : 35 %)

Considérant l'augmentation de la population, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le taux de l'indemnité de Maire à **40.20 %** de l'indice terminal de la fonction publique.

## Administration générale - Indemnité des adjoints

Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 et suivants, fixe le montant des indemnités allouées aux adjoints.

Strates démographiques de 1 000 à 3 499	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute (en euros)
	19,8	770,10

Vu le taux octroyé lors du précédent mandat (13.30 % pour les adjoints de l'indice brut terminal de la fonction publique), vu la délibération du 28 mai 2020 portant le nombre d'adjoints de 4 à 5 et vu l'augmentation de la population, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, au taux de **15.30 %** de l'indice terminal brut de la fonction publique.

## Administration générale - Indemnité du conseiller délégué

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2123-17 à L. 2123-24 et considérant que le Maire entend confier une délégation à un conseiller municipal délégué au sport et aux associations, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal délégué à **6 %** de l'indice terminal brut de la fonction publique.

## Administration générale - Délégations du conseil municipal au Maire

L'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de déléguer certaines de ses compétences au maire. Le but de ces délégations est d'accélérer la prise de décision des communes et d'éviter de convoquer le conseil municipal sur chaque demande. La loi liste les matières qui peuvent être déléguées. Le conseil municipal peut choisir les matières déléguées, en ajouter, voire en enlever en cours de mandat. Pour une plus grande lisibilité, la numérotation de l'article

L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales est conservée.

**1°** D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.

**2°** De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal lors de la délibération portant sur les tarifs communaux, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

**3°** De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal soit 300 000 € à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les délégations consenties en application du présent alinéa prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

**4°** De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dont le montant est inférieur à 40 000 € ht et lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**5°** De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

**6°** De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

**7°** De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

**8°** De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

**9°** D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

**10°** De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

**11°** De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

**12°** De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.

**13°** De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.

**14°** De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

**15°** D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire (U et AU).

**16°** D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans les cas définis par le conseil municipal. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants.

**17°** De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée de 4 000 €.

**20°** De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal soit 150 000 €.

**21°** D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code

**22°** D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme.

**23°** De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

**24°** D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

**25°** D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne.

**27°** De procéder, pour les projets d'investissement ne dépasse pas : 1 500 000 €, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

**28°** D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

**29°** D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide pour la durée du présent mandat, de confier au maire les délégations ci-dessus énoncées.

### Finances - Affectation du résultat du compte administratif 2019 - Budget principal

Daniel Houitte expose que conformément à l'article L. 2311.5 du code général des collectivités territoriales et à l'instruction M14, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté prioritairement au résultat de la section d'investissement.

Vu l'excédent de **fonctionnement** cumulé de la section de fonctionnement s'élevant à : **237 018.86 €** et vu le résultat positif de la section d'investissement s'élevant à : **233 349.20 €**, il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat comme suit :

#### En recette d'investissement :

Compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé : **237 018.86 €**

Le conseil municipal adopte l'affectation du résultat **2019** - budget principal comme énoncé ci-dessus.

### Finances - Vote des taux d'imposition 2020

Suite à la communication des bases d'imposition par les services fiscaux, il convient de fixer les taux applicables en 2020 pour les impôts directs locaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition 2020 identiques à ceux de 2019, à savoir :

Taxe d'habitation	15,40 %
Taxe foncière bâtie	18,68 %
Taxe foncière non bâtie	47,27 %

### Finances - Vote du budget principal 2020

Conformément à l'instruction budgétaire M14, le budget primitif 2020 équilibré est exposé au conseil municipal.

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 321 969 €	1 321 969 €
INVESTISSEMENT	1 170 292 €	1 170 292 €

"Chiffres arrondis"

Le budget est voté par section et par chapitre par le conseil municipal.

### Conseil Municipal du 02 juillet 2020

#### Administration générale - Commissions communales - Nomination

L'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

Le tableau récapitulatif des commissions est consultable en mairie.

Le conseil municipal approuve la composition des commissions municipales inscrites sur le tableau récapitulatif.

#### Administration générale - Commission des impôts

En vertu de l'article 1650 du code général des impôts, il doit être, dans chaque commune, institué une commission communale des impôts directs (**CCID**). Les membres de cette commission sont désignés par le directeur des services fiscaux, cependant, il appartient au conseil municipal de proposer une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le code général des impôts.

Considérant que cette liste doit comporter au minimum 24 noms (6 titulaires, 6 suppléants) le conseil municipal approuve la liste de présentation suivante :

Titulaires  
Suppléants

Joseph Houal La Blanchais - Vignoc  
Solène Duclos 19 allée L'Ourée du Grand Clos - Vignoc

Gilles Lesage 1 allée des hirondelles - Vignoc  
Jean-Claude Gourdel 7 allée du Ruisseau - Vignoc

Jean-Marc Renais 56 allée du Clos de la Ruelle  
Christelle Coignard 16 allée du Clos Bautreais - Vignoc

Franck Aubrée 1 allée de l'étang - Vignoc  
Alain Bourrelier 32 allée du clos long - Vignoc

Virginie Bernard 20 rue du tertre - Vignoc  
Nadine Précloux 13 rue du Tertre - Vignoc

Nolwenn Fougeray 32 rue du Tertre - Vignoc  
Anthony Chalmel 1 impasse de la Bruère - Vignoc

Edith Garnier Le Haut Vaugreux - Vignoc  
Laurence Blaise 6, allée du Grand Clos - Vignoc



Olivier Guihard 24 allée du Moulin - Vignoc  
Patricia Laurent 18 allée de la Bruère - Vignoc

Jean-Michel Marquet 4 allée du clos bautrais- Vignoc  
Marcel Bagot Le Chesnais - Vignoc

Arnaud Lambert 64 allée Clos de la Ruelle - Vignoc  
Jean-Paul Auffray La Gréhelais - Vignoc

Catherine Caillot-Guérault Le Pont - Vignoc  
Angéline Hervé 20 allée du Clos Bautrais - Vignoc

Bernard Herffray Launay Mallier - Gévezé  
Michel Lorant Maison neuve - Parthenay de Bretagne

### Administration générale - CCAS - Membres - Nombre et Nomination

En application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Le nombre de membre ne peut pas être supérieur à 16 et ne peut être inférieur à 8. Il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Le conseil municipal fixe à 5 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par lui-même et l'autre moitié par le maire. Sont désignés conseillers/conseillères municipaux/municipales pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS (centre communal d'action sociale) :

#### Liste « Construire avec vous »

Françoise Lefeuvre  
Laurence Blaise  
Nolwenn Fougeray  
Laurence Pilvesse

#### Liste « Vignoc ensemble »

Patricia Laurent

**Administration générale** - Nomination des membres dans différentes instances (BEN ES SEI NOUS, Conseil d'administration Accueil et Loisirs, syndicat d'assainissement, Défense, OCAVI, Allégro, OSVIDH...)

A la suite du renouvellement général du conseil municipal, l'assemblée délibérante doit désigner de nouveaux délégués titulaires et/ou suppléants suivant les organismes extérieurs.

Le tableau récapitulatif des nominations approuvé par le conseil municipal est consultable en mairie.

### Administration générale - Règlement intérieur du conseil municipal

A la suite du renouvellement du conseil municipal, il est proposé au conseil municipal la mise en place d'un règlement intérieur du conseil municipal qui fixe les modalités de fonctionnement du conseil municipal.

Le règlement approuvé par le conseil municipal est consultable en mairie.

### Administration générale - Délégations du maire au conseil municipal

En application de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 04/06/2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, celui-ci rend compte à l'assemblée de décisions prises :

#### Consultations

Objet	Lieu	Fournisseur	Montant TTC
Fourniture et pose de système PPMS	Ecoles + restauration scolaire	DESAUTEL - Noyal châtillon sur seiche	2 793,60 €
Traceur	Terrain de football	SDU - Guidel	380,40 €
Remplacement TGBT	Ecole Maternelle+Salle Emile Lemétayer	PERRINEL - Argentré du plessis	7 015,10 €
Abris-touche	Terrain de football	SCLA - Etreelles	5 285,21 €
Contrat de l'installation des cloches	Eglise	ART CAMP' - Pommeret	192,00 €
Défibrillateurs + maintenance	Place de l'Eglise + salle Emile Lemétayer	VEDIF - Florensac	3 896,40 €
Travaux vestiaires	Maison des associations	GUERIN- BATIMENT - Saint Gondran	5 732,69 €
Travaux de maçonnerie	Préau	GUERIN- BATIMENT - Saint Gondran	5 026,80 €
Aménagement des allées	cimetière	Multi-TP - Vignoc	19 356,00 €
Travaux agrandissement terrain d'honneur	Terrain de football d'honneur	MASSART - Montauban de Bretagne	15 122,86 €
Travaux (dépose cloture + terrassement)	Terrain de football d'honneur	Multi-TP - Vignoc	1 276,20 €

### Finances - Budget primitif 2020 - Lotissement « Quartier du Chêne Augué »

Le budget primitif 2020 du lotissement « Quartier du CHENE AUGUE » est présenté à l'assemblée.

Il fait apparaître une section de fonctionnement à hauteur de 722 833,50 € et de 138 670,58 € en section d'investissement.

Le conseil municipal approuve le budget primitif du lotissement « Le chêne augué ».

#### SECTION FONCTIONNEMENT

Libellé	Budget 2020
6015 - Achat de terrain	- €
6045 - Frais d'études	5 000 €
605 Achats de matériel, équipe. et trav.	145 000 €
60612 Energie - Electricité	- €
608 Frais accessoires sur terrains en cours	- €
7133 Variation des en-cours de production	-
71355 variation des stocks de terrains aménagés	138 670,58
6522 Reversement de l'excédent	434 162,92 €
<b>023 Virement à la section d'investissement</b>	-
<b>Total Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>722 833,50 €</b>
7015 Vente de terrains aménagés.	473 000
752 Revenus des immeubles	- €
7133 Variation de stocks de terrains amé.	- €
773 Mandats annulés	-
778 Autres produits except.	-
796 Transfert de charges financières	-
002 Excédents antérieurs reportés (N-1)	249 833,50
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>722 833,50 €</b>

#### SECTION INVESTISSEMENT

Libellé	Budget 2020
001 solde de l'exécution de la section d'invest (N-1)	138 670,58
1641 Emprunts en Euros	- €
16878 Avance	- €
3355 Produits finis - terrains aménagés	- €
<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>138 670,58 €</b>
16412 Emprunts	- €
1687 Avance du budget principal	- €
3551 terrains cours	- €
3555 terrains aménagés	138670,58
<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>138 670,58 €</b>

18

### Finances - COvid-19 - Remboursement des arrhes

En raison de l'épidémie de covid-19 et suites aux directives de l'état et aux mesures sanitaires mises en place, les festivités familiales qui devaient se dérouler dans la salle polyvalente « Emile Lemétayer » n'ont pu ou n'auront pas lieu. Il est proposé de rembourser les arrhes aux organisateurs.

Location du 26 et 24 avril 2020	
M et Mme L	195 €
Location du 27 juin 2020	
M et Mme D.	115 €
Location du 26 septembre 2020	
M et Mme P.	108 €

Le conseil municipal approuve le remboursement des arrhes aux organisateurs ci-dessus désignés.

### Finances - COVID-19 - Tarifs garderie matin

Pour la réouverture des écoles, le 14 mai à Vignoc, l'accueil périscolaire du matin a été organisé par la commune et non par l'association « Accueil et Loisirs » qui n'était pas en mesure de répartir l'accueil par classe à ce moment-là.

Avant la crise sanitaire, l'accueil périscolaire du matin était tarifé et encaissé par l'association « Accueil et Loisirs ». Depuis le 14 mai jusqu'à la fin d'année scolaire l'accueil est organisé par la commune. Pour permettre l'encaissement de la prestation, il y a lieu de prendre une délibération pour émettre des titres de recettes envers les familles, sur les mêmes bases que l'association « Accueil et Loisirs ».

Le conseil municipal approuve la tarification ci-après :

Quotient familial	Périscolaire 1/2 heure
1 à 750	0,45 euros
751 à 950	0,50 euros
951 à 1 250	0,55 euros
1 251 à 1 500	0,60 euros
>à 1 500 ou non - CAF/MSA	0,65 euros

### Finances - Redevance d'occupation du domaine public - GRDF (824 €) - encaissement

Conformément aux décrets n°2007-606 du 25 avril 2007 et n°2015-334, l'occupation du domaine public donne lieu au paiement de redevances. La société GRDF occupe le domaine public sur le territoire de Vignoc.

Deux redevances sont à percevoir :

- La redevance d'occupation du domaine public : 608 €
- La redevance d'occupation du domaine public provisoire (lors de chantier) : 216 €

Le conseil municipal approuve l'encaissement des deux redevances.



### **Voirie - Marché public - Avenant n°1 au marché - Eurovia**

Un marché public en procédure adaptée a été lancé en septembre 2019 comprenant deux lots : lot n°1 - Réfection voie de la Thomassière/Le Ranson et lot n°2 - Petites réparations sur voies.

Par délibération en date du 14 octobre 2019, le marché a été attribué à l'entreprise EUROVIA pour un montant global de 59 177,52 € TTC.

Suite aux fortes précipitations de cet hiver, il a été constaté que l'évacuation des eaux pluviales de la chaussée vers les fossés ainsi que l'écoulement des eaux pluviales dans les fossés eux-mêmes ne se faisait pas correctement. Avant de réaliser les travaux d'enrobés, nous proposons des travaux complémentaires nécessaires au bon fonctionnement des fossés :

- Curage des fossés,
- Arasement et empierrement des accotements,
- Suppression de vieux busages,
- Reprise de 2 entrées de champs.

Le montant de l'avenant n°1 s'élève à 11 589,56 € HT soit 13 907,47 € TTC

Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 pour les travaux de voirie (accotements et curage des fossés) d'un montant de 11 589,56 € HT soit 13 907,47 € TTC.

### **Environnement - Bassin versant de la flume - Enquête publique - Contrat de territoire Volet Milieux aquatiques**

Afin de respecter les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau, le Syndicat mixte des bassins de l'Ille, l'Illet et de la Flume souhaite mettre en œuvre dans son contrat territorial 2020-2025 des actions de restauration des cours d'eau sur bassin versant de la Flume.

Une étude bilan et prospective des milieux aquatiques, confiée au bureau d'études Hydroconcept, a été réalisée pour effectuer un diagnostic des cours d'eau et établir un programme d'actions, tenant compte des moyens financiers et humains du syndicat et permet de répondre en partie aux altérations observées.

Le diagnostic montre que seuls 21 % des cours d'eau étudiés sont en bon état hydromorphologique alors que la Directive cadre sur l'eau demande à ce que 75 % du linéaire soit en bon état. Face à ces résultats, des travaux de restauration ont été définis et ciblent principalement les compartiments lit mineur et continuité. Ils se concentrent de plus prioritairement sur les cours d'eau de têtes de bassins versants (petit chevelu) qui jouent un rôle important en tant que zones de frayère pour les peuplements piscicoles, mais également vis-à-vis de la qualité de l'eau (zones d'épuration) et de la gestion des débits (zones de stockage en période de crues et de restitution en période d'étiage). Il s'agit donc de travaux de restauration lourde :

- Remise dans le fond de vallée ;
- Diversification et recharge en granulats des cours d'eau ;
- Reméandrage des cours d'eau ;
- Déconnexion ou suppression des plans d'eau ;
- Restauration de la continuité écologique au niveau des ouvrages faisant obstacles à la libre circulation des sédiments et peuplements piscicoles.

Ces travaux doivent permettre de favoriser les échanges entre le cours d'eau et les nappes souterraines, améliorer la capacité d'autoépuration du cours d'eau, favoriser le débordement des cours d'eau ou le ralentissement des débits en période de crues, diversifier les écoulements et les habitats biologiques, améliorer le soutien d'étiage.

Au total, ce programme concerne 11 km de cours d'eau sur les 71 kms qui nécessitent d'être restaurés et 13 ouvrages sur 49 à aménager ou supprimés.

Les cours d'eau du bassin versant de la Flume étant en grande majorité des cours d'eau non domaniaux, le Syndicat a sollicité auprès de M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine l'ouverture d'une enquête publique en vue de la déclaration d'Intérêt Général pour la réalisation des travaux de restauration des cours d'eau, indispensable à l'intervention d'une collectivité sur des terrains privés avec des fonds publics (articles L. 210-1, L. 211-1, L. 211-7, et L. 215-14 du Code de l'Environnement).

De plus, ces travaux sont également soumis à procédure d'autorisation Loi sur l'eau au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du Code de l'Environnement et donc soumis également à enquête publique.

Une enquête publique a été ouverte du 24 février au 25 mars. Néanmoins, en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, celle-ci a été suspendue le 17 mars et reprendra du 6 au 16 juillet. Le siège de l'enquête est situé à la mairie de Gévezé où une dernière permanence du commissaire enquêteur est fixée au 16 juillet de 9h00 à 12h00.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation de travaux de restauration des cours d'eau du bassin versant de la Flume.

19

### **Conseil Municipal du 10 juillet 2020**

#### **Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Liste des délégués et suppléants élus représentant la commune de Vignoc :

#### **TITULAIRES**

Houitte Daniel  
Lefevre Françoise  
Lesage Gilles  
Garnier Edith  
Berthelot Raymond

#### **SUPPLEANTS**

Blaise Laurence  
Renais Jean-Marc  
Fougeray Nolwenn

### *conciliateur de justice*

Son rôle est de vous recevoir, à votre demande, en cas de litige entre particuliers et de tenter un règlement amiable de leur différend plutôt que de saisir le Tribunal d'Instance. Il intervient également sur des problèmes de voisinage (clôtures, haies, bruits et autres nuisances) ou dérivants des contrats (vente non conforme à la commande, défaut de délivrance, prestation de service mal exécutée...), ainsi que des litiges entre propriétaires et locataires.

• **Mr JOUAN** assure une permanence par mois, sur rendez-vous à la mairie de **Hédé-Bazouges**, le mardi de 9h à 12h. Prendre contact auprès de la mairie au **02 99 45 46 18**

• **Mr POIRIER** assure tous les 15 jours à la mairie de **La Mézière** le mardi de 9h00 à 11h30. Prendre contact au **02 99 69 33 36**

## manifestations

Place de l'église

**Vendredi 18 décembre**

**Tartiflette**

organisée par le Comité des fêtes

### Annulation des animations

En cette rentrée, la situation sanitaire n'est malheureusement pas celle que nous avions espérée avant les congés d'été.

Depuis le vendredi 11 septembre 2020, l'Ille-et-Vilaine est une zone active du coronavirus (Covid-19).

En raison des préconisations sanitaires actuelles et au regard de la population concernée, Monsieur le Maire (Président du CCAS) a décidé d'annuler les animations suivantes : la Semaine bleue ainsi que les repas et animations intergénérationnels.



## ✕ bibliothèque

La bibliothèque municipale est habituellement un lieu convivial, propice aux échanges et aux rencontres.

Environ 15 % des Vignocois y sont inscrits. Selon leurs envies, ils viennent emprunter des livres, des magazines, des jeux de société ou lire sur place et discuter entre amis.

Bien évidemment, la bibliothèque a été impactée par la crise sanitaire. Pour garantir la distanciation sociale, nous avons choisi de ne plus faire entrer qu'une seule famille à la fois, peu importe le nombre de membres de la famille. Le port du masque est obligatoire ainsi que le lavage des mains à l'entrée de la bibliothèque. A leur retour, les livres sont isolés trois jours, conformément aux recommandations nationales. Nous avons dû annuler la venue d'un groupe de conteurs bénévoles, arrêter d'accueillir les assistantes maternelles et les tout-petits dont elles ont la garde... Toutes ces décisions ont été prises à contre-cœur mais en écoutant la raison. Nous tenons d'ailleurs à remercier chaleureusement les lecteurs qui acceptent les nouvelles contraintes avec le sourire.

Malgré tout, en ce début d'année scolaire, nous avons pu accueillir les classes des deux écoles, en extérieur pour limiter les risques. Et pour une fois, le soleil breton était de notre côté : quel plaisir de retrouver les enfants et de raconter des histoires en plein air !

Comptez sur nous pour tenter de contrer le virus de toutes les manières possibles pour que la bibliothèque puisse continuer à vous offrir des moments d'évasion.



### Un p'tit conseil de lecture

#### "De bonnes raisons de mourir"

de Morgan Audic,  
aux éditions Albin Michel, paru en Mai 2019

Morgan Audic est né à St Malo et vit à Rennes. Il y enseigne l'Histoire-Géographie à des lycéens. Voilà déjà de bonnes raisons de se plonger dans son livre. Et une fois la première page commencée, vous êtes pris au piège, les pages suivantes se tournent toutes seules jusqu'à la dernière !

Dans une ville abandonnée, car trop proche de Tchernobyl, des touristes font une macabre découverte : un cadavre mutilé suspendu à la façade d'un immeuble. C'est le départ d'un bon polar, bien ficelé. Mais ce n'est pas le seul intérêt de ce livre. Morgan Audic nous parle aussi (et surtout) de l'Ukraine, de la vie à Tchernobyl, du moment de l'explosion jusqu'à aujourd'hui. Il nous rappelle que la catastrophe ne s'est pas terminée en 1986.

Quand le plaisir de la lecture nous permet de mieux nous informer sur le monde actuel, il n'y a pas à hésiter, profitons-en !



Copyright Albin Michel 2019